



Droit de visite d'un père en attente d'un jugement

Par **killy_I_old**, le **13/12/2007** à **21:13**

Étant devant la cour avec un cas qui n'en fini plus d'être reporté, je désire connaître les démarches à entreprendre pour voir mon enfant durant les vacances de Noel. La mère de l'enfant m'interdit tous contacts et communication avec mon enfant (6ans) et réclame 1000 euros et plus par mois.

Par **patrick02**, le **16/12/2007** à **10:16**

Bonjour,
Vous dites ' être devant la cour). Cela veut dire que vous êtes déjà passé devant le jaf et qu'une décision première a déjà été rendue.
Pouvez vous m'en dire plus, sans quoi, je ne pourrai vous répondre avec précision, a bientôt